CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES – *CLIENTS PARTICULIERS, COPROPRIETES, SCI FAMILIALES, ASSOCIATIONS SANS ACTIVITE ECONOMIQUE*

Les présentes conditions générales (CGV) s'appliquent à tous les contrats de ventes de produits et de prestations de services d'aménagement paysager (création de jardin, plantations, terrasses, maçonnerie paysagère, arrosage automatique, éclairage) conclus et/ou exécutés en France par LES JARDINS PAR PAUL, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège est 12 rue de la Boissière, 28190 Fontaine-la-Guyon, immatriculée au RCS de Chartres sous le n° 106 198 872, représentée par M. Paul Vesques, gérant (ci-après « le prestataire »). Les prestations d'entretien de jardin relevant des services à la personne font l'objet de conditions générales distinctes.
Version en vigueur au 28 octobre 2026.

1) Loi applicable – Tribunaux compétents
Le présent contrat et les opérations qui en découlent sont soumis à la loi française. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

2) Devis
Le prestataire établit un devis écrit et gratuit sauf lorsque le CLIENT aura été informé préalablement à son élaboration que celui-ci est payant.
Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :
- Est valable 30 jours à compter de la date de son établissement par le prestataire et n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits.
- Est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de la signature ; toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou règlementaires à venir sera répercutée au CLIENT.
- N'inclut pas les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits telles que les études, analyses des sols, etc.
- S'entend pour l'exécution des travaux qui y sont décrits dans des conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues (dalle en béton enterrée à enlever, nécessité de briser des enrochements, de dépolluer des sols, etc.)
- N'inclut pas les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété ou enfin par mesure de sécurité. Il appartient donc au CLIENT de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations, sous sa seule responsabilité.
- Le prix stipulé au devis est susceptible de faire l'objet d'une révision dans les conditions de l'article 5.1

3) Commande – Formation du contrat
Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis par le CLIENT. Toute demande de modification d'un devis, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du contrat sur la base du devis modifié et donnera lieu à l'établissement, par le prestataire, d'un devis modificatif. Le contrat ne sera alors valablement formé que si le devis modificatif est accepté par le CLIENT. L'acceptation du devis se matérialise par la signature du CLIENT.

4) Remise des plans
Avant l'exécution des travaux, le CLIENT s'engage à remettre au prestataire les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le CLIENT, la responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée.

5) Prix - Facturation – Paiement
Sauf accord contraire dans le devis, un acompte de 30% du prix qui y est stipulé est versé par le CLIENT lors de l'acceptation de celui-ci. La commande ne recevra exécution qu'après l'encaissement de cette somme par le prestataire.
Lorsque le contrat est conclu hors établissement, notamment au domicile du CLIENT, aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de sa conclusion (article L.221-10 du Code de la consommation) : l'acompte est alors versé à l'issue de ce délai.
En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par le prestataire l'acompte versé sera de plein droit acquis au prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.
Sauf mention contraire dans le devis, le solde du prix est payable à la réception des travaux ou à la livraison.

5.1) Révision de prix :
S'il y a lieu, Le devis contient une clause de révision de prix basée sur un indice officiel adapté au marché, lequel peut le cas échéant être pondéré par le ou les indices concernant le ou les matériaux visés audit devis.

6) Réserve de propriété
Tous les produits remis au CLIENT en exécution du contrat restent la propriété du prestataire jusqu'à complet encaissement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc.) relatifs aux dits produits sont cependant transférés au CLIENT dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

7) Délais d'exécution
Les parties conviennent dans le devis d'une date d'exécution.

8) Réception des travaux et produits
A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception, les éventuelles réserves étant formulées comme suit. En l'absence de procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après la réception pour les travaux et 5 jours après la livraison pour les produits. En présence d'un procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document.

9) Responsabilité - Force majeure
1. Le prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition légale impérative.
2. Le prestataire sera exonéré de toute responsabilité lorsqu'il aura été empêché d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeure.
3. Sont notamment considérées comme événement de force majeure : les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les arrêtés et toutes décisions des Pouvoirs publics interdisant l'arrosage ou toute intervention sur les végétaux, les grèves ou le manque de main d'œuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.
4. Le CLIENT déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

10) Garanties légale et contractuelle
1. En cas de vente d'une chose non comprise dans un contrat d'entreprise, Le CLIENT consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ainsi que de la garantie légale contre les vices cachés.
La garantie du prestataire est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toutefois, le prestataire est dégagé de sa responsabilité en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés (qu'il appartient au client de vérifier), de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, de négligence, de défaut d'entretien de la part du CLIENT, d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure.
2.Le prestataire n'accorde aucune garantie contractuelle automatique.
Cependant, les végétaux fournis et plantés par le prestataire bénéficient d'une garantie de reprise de 3 mois à compter de leur plantation, portée à 6 mois lorsque le CLIENT a confié l'entretien du jardin concerné au prestataire par un contrat d'entretien. Pendant cette durée, tout végétal qui n'a pas repris est remplacé par un sujet de même essence et de taille équivalente, fourniture et main d'œuvre comprises, à la saison de plantation suivante. La garantie ne s'applique pas en cas de défaut d'arrosage ou d'entretien imputable au CLIENT, de vol, de vandalisme, de dégâts causés par des animaux ou d'événement de force majeure.

11) Propriété intellectuelle
1. Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des services au CLIENT.
2. Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

12) Droit de rétractation pour les clients particuliers
Si le contrat a été conclu hors établissements et que le CLIENT est un particulier, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours selon les modalités décrites dans le formulaire ci-joint.
Si le CLIENT demande expressément que l'exécution des travaux commence avant la fin du délai de rétractation, sa demande est recueillie par écrit. En cas de rétractation, il verse au prestataire un montant proportionné aux prestations fournies jusqu'à la communication de sa décision (article L.221-25 du Code de la consommation).

13) Information précontractuelle - Acceptation des CGV
1. Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes informations et renseignements visés aux articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation.
2. Le fait pour le CLIENT d'effectuer un achat ou de commander un produit et/ou une prestation de services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT.

14) Traitement des données

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de : LES JARDINS PAR PAUL, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège est 12 rue de la Boissière, 28190 Fontaine-la-Guyon, immatriculée au RCS de Chartres sous le n° 106 198 872, représentée par M. Paul Vesques, gérant.

Les données personnelles que vous communiquez au Prestataire sont destinées à la gestion des devis et commandes et à la prospection. Ces informations pourront également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales.

Les données collectées sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant 3 ans après cette dernière pour permettre la prospection commerciale. Les destinataires de vos données à caractère personnel sont les services concernés du prestataire.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou d'une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : LES JARDINS PAR PAUL, 12 rue de la Boissière, 28190 Fontaine-la-Guyon, ou par courriel à contact@lesjardinsparpaul.fr.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, site Internet : www.cnil.fr

15) Réclamations

En cas de conflit non résolu avec le PRESTATAIRE, le CLIENT consommateur peut formuler gratuitement ses réclamations auprès du médiateur de la consommation Avenir Conso, 197 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, www.avenir-conso.com, en ligne au moyen du formulaire dédié ou par courrier postal, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation. En particulier, le CLIENT consommateur doit justifier avoir préalablement tenté de résoudre son litige directement auprès du PRESTATAIRE par une réclamation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CLIENT dispose d'un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès du PRESTATAIRE pour introduire sa demande auprès du médiateur.

16) Information préalable sur les risques potentiels de certains végétaux pour la santé humaine

Conformément à l'article L. 1338-3 du code de la santé publique, tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion de la vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir. Certains végétaux, limitativement énumérés à l'annexe de l'arrêté du 4 septembre 2020, peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'exposition au soleil. Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042325453

En acceptant les présentes conditions générales de vente, l'acquéreur reconnaît avoir été dûment informé, préalablement à la vente, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition desdits végétaux.

Fait le : à signature du client

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

Le droit de rétractation concerne UNIQUEMENT les contrats conclus hors établissement avec des clients PARTICULIERS.

Champ d'application

On entend par contrats hors établissement les contrats souscrits dans tout lieu où le prestataire n'exerce pas son activité habituelle ou s'il l'exerce, si le client a été sollicité dans un lieu différent, ou lors d'une excursion ayant pour but ou effet de promouvoir les biens et/ou services du prestataire).

Modalités de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous nous avez **demandé de commencer la prestation pendant le délai de rétractation, vous devez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.**

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de LES JARDINS PAR PAUL, 12 rue de la Boissière, 28190 Fontaine-la-Guyon, contact@lesjardinsparpaul.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) /pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) /reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : […] »

Date :

(*) Rayez la mention inutile.